

PROJET DE

2023 - 2030

# PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rapport de consultation publique  
Juin 2023



STRATZER



MRC  
Haut-Richelieu

## TABLE DES MATIÈRES

1. PARTICIPATION.....	1
1.1 Assemblée publique de la MRC des Jardins-de-Napierville à Saint-Michel, le 27 juin 2023 .....	1
1.1.1 Personnel associé à la révision du PCGMR .....	1
1.1.2 Élus et personnel de la MRC des Jardins-de-Napierville.....	1
1.1.3 Citoyens et citoyennes .....	1
1.2 Assemblée publique de la MRC du Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 juin 2023 .....	1
1.2.1 Personnel associé à la révision du PCGMR .....	1
1.2.2 Élus et personnel de la MRC du Haut-Richelieu.....	2
1.2.3 Citoyens et citoyennes .....	2
2. DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES .....	2
2.1 Accueil et mot de bienvenue.....	2
2.2 Présentation du projet de PCGMR révisé.....	2
2.3 Mesures du plan d'action du projet de PCGMR révisé .....	3
2.4 Questions et commentaires des citoyens .....	3
3. COMMENTAIRES ÉCRITS.....	6
4. ANALYSE DES INTERVENTIONS .....	6
5. MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET DE PGMR RÉVISÉ.....	7

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – RÉOLUTIONS D'ADOPTION DU PROJET DE PCGMR RÉVISÉ.....	8
ANNEXE 2 – AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PCGMR.....	10

## AVANT-PROPOS

Le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville ont adopté, le 10 mai 2023, le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) révisé pour la période 2023-2030. Ce faisant, les conseils des deux MRC préparaient la mise en place d'une consultation publique, comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, afin de prendre le pouls de la population concernant le projet de PCGMR proposé (voir les résolutions des Conseils des MRC à l'annexe 1).

Les MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville ont annoncé la consultation et fourni l'information pertinente sur leurs sites Internet, sur celui de Compo-Haut-Richelieu inc. et dans les médias locaux (voir l'avis public à l'annexe 2), et ce, plus de 45 jours avant la tenue des assemblées publiques. Il était également possible de consulter le projet de PCGMR révisé dans son intégralité sur le site Internet de la MRC, aux bureaux des municipalités et des MRC ainsi qu'au bureau administratif de Compo-Haut-Richelieu inc.

Les assemblées publiques se sont déroulées à Saint-Michel, le 27 juin 2023, pour la population de la MRC des Jardins-de-Napierville, ainsi qu'à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 juin 2023, pour la population de la MRC du Haut-Richelieu.

Outre les responsables des deux MRC, de Compo-Haut-Richelieu inc. et de Stratzer, cinq personnes ont pris part à l'une ou l'autre assemblée. Les interventions des citoyens et citoyennes aux assemblées témoignent de leur vif intérêt concernant les enjeux de gestion des matières résiduelles des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville.

# 1. PARTICIPATION

Les participants à la consultation publique comprennent, d'une part, les personnes associées à la révision du projet de PCGMR, et d'autre part, des élus et le personnel des MRC ainsi que des citoyens et citoyennes désirant s'informer et de discuter de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

## 1.1 Assemblée publique de la MRC des Jardins-de-Napierville à Saint-Michel, le 27 juin 2023

### 1.1.1 Personnel associé à la révision du PCGMR

- Isabelle Boucher, coordonnatrice en environnement, MRC des Jardins-de-Napierville
- Louise Fecteau, directrice générale, Compo-Haut-Richelieu inc.
- Cindy Rousselle, directrice des communications et des relations publiques, Compo-Haut-Richelieu inc.
- Marc Jetten, chargé de projet, Stratzer

### 1.1.2 Élus et personnel de la MRC des Jardins-de-Napierville

- Yves Boyer, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville et maire de Sherrington
- Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
- Amélie Latendresse, directrice générale adjointe, MRC des Jardins-de-Napierville

### 1.1.3 Citoyens et citoyennes

- Quatre citoyens et citoyennes ont pris part à l'assemblée publique

## 1.2 Assemblée publique de la MRC du Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 juin 2023

### 1.2.1 Personnel associé à la révision du PCGMR

- Louise Fecteau, directrice générale, Compo-Haut-Richelieu inc.
- Cindy Rousselle, directrice des communications et des relations publiques, Compo-Haut-Richelieu inc.
- Isabelle Boucher, coordonnatrice en environnement, MRC des Jardins-de-Napierville
- Marc Jetten, chargé de projet, Stratzer

### 1.2.2 Élus et personnel de la MRC du Haut-Richelieu

- Réal Ryan, préfet de la MRC du Haut-Richelieu, vice-président de Compo-Haut-Richelieu inc. et maire de Noyan
- Suzanne Boulais, présidente du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc. et mairesse de Mont-Saint-Grégoire
- Andrée Bouchard, administratrice de Compo-Haut-Richelieu inc. et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Joane Saulnier, directrice générale, MRC du Haut-Richelieu

### 1.2.3 Citoyens et citoyennes

- Un citoyen était présent à l'assemblée

## 2. DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Les faits saillants de chacune des assemblées publiques, entre autres les interventions des citoyens et citoyennes, sont présentés dans cette section.

### 2.1 Accueil et mot de bienvenue

#### Assemblée du 27 juin 2023, MRC des Jardins-de-Napierville

À titre de préfet de la MRC, M. Yves Boyer a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée publique. Il explique le déroulement de la soirée et les points qui seront abordés durant la présentation. Après celles-ci, M. Boyer invite les participants à faire connaître leurs intérêts, leurs préoccupations et leurs suggestions concernant le projet de PCGMR révisé.

#### Assemblée du 28 juin 2023, MRC du Haut-Richelieu

Le préfet de la MRC, M. Réal Ryan, souligne que cette révision du PGMR de la MRC du Haut-Richelieu revêt un caractère particulier du fait de sa collaboration avec la MRC des Jardins-de-Napierville. En effet, les deux MRC ont décidé de mettre en commun leurs ressources afin d'offrir de meilleurs services en gestion des matières résiduelles à leurs populations respectives. M. Ryan invite les personnes présentes à partager leurs impressions après la présentation du PCGMR révisé.

### 2.2 Présentation du projet de PCGMR révisé

Le projet de plan a été présenté selon les points suivants :

- Présentation du projet de plan
  - Portrait du territoire

- Inventaire
- Diagnostic territorial
- Plan d'action – Orientations et objectifs
- Plan d'action – Exemples de mesures
- Budget
- Prochaines étapes

## 2.3 Mesures du plan d'action du projet de PCGMR révisé

Les mesures du plan d'action doivent permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville et à celle du Haut-Richelieu d'atteindre les cibles d'élimination ou de recyclage fixés par le Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), notamment par le biais du Plan d'action 2019-2024, ainsi que les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Le plan d'action du PCGMR vise à mettre en place des mesures pour améliorer la gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire des deux MRC. Il s'agit de 39 mesures axées autour des orientations suivantes :

1. Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire;
2. Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire des deux MRC;
3. Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI;
4. Favoriser le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Après un survol des mesures proposées, le coût estimé pour leur mise en œuvre est chiffré à 7 millions (\$). Cela revient à 1 M \$ par année d'application du PGMR, ou 6,73 \$ par habitant par an.

## 2.4 Questions et commentaires des citoyens

### Assemblée du 27 juin 2023, MRC des Jardins-de-Napierville

#### **Performance de la MRC en gestion des matières résiduelles**

À l'égard du manque de données concernant les matières résiduelles des ICI, un citoyen demande s'il serait possible d'obliger les ICI à fournir leurs données. Louise Fecteau explique que plusieurs initiatives sont prévues au PCGMR afin d'améliorer la connaissance du gisement de matières résiduelles des ICI. Isabelle Boucher ajoute que la modernisation de la collecte sélective fera en sorte que l'organisme de gestion travaillera directement avec les ICI afin d'améliorer leur performance en récupération. Pour l'instant, toutefois, le recours aux estimations demeure l'outil le plus fiable.

L'objectif de réduction des quantités éliminées, à 525 kg/hab/an, suscite une question de la part d'un citoyen, étant donné que la MRC JDN se trouvait à 1090 kg/hab/an en 2021. L'atteinte de cet objectif est-il réaliste d'ici 2030? Selon Louise Fecteau, il faut considérer que la MRC des Jardins-de-Napierville n'avait pas de collecte en bacs bruns en 2021. Pour la MRC du Haut-Richelieu, l'introduction de cette collecte a réduit de

20 à 25% la quantité de déchets éliminés dès la première année. En outre, des améliorations sont attendues dans l'encadrement des résidus de CRD, ce qui aura pour effet d'en améliorer la récupération.

Pour la MRC des Jardins-de-Napierville, il faut également considérer une population saisonnière importante dans le secteur agricole. Cette population génère des déchets à éliminer mais n'est pas comptabilisée dans la population permanente utilisée pour le calcul de la performance du MELCCFP. Plusieurs initiatives sont déjà en cours, toutefois, afin d'améliorer la performance en récupération des travailleurs étrangers, dont la distribution d'affiches en trois langues dans les fermes maraîchères concernées.

### **Matières organiques**

Une intervenante demande quand la collecte des matières organiques sera implantée pour les édifices multilogements. Selon Mme Fecteau, cette collecte devrait débuter dans la MRC des Jardins-de-Napierville à compter de 2024. En réponse à une question, Cindy Rousselle explique qu'une application sera bientôt disponible pour indiquer les dates des différentes collectes à une adresse précise. Quant au centre de compostage de Saint-Jean-sur-Richelieu, il devrait être opérationnel à compter de l'automne 2023.

Isabelle Boucher tient à souligner le succès de l'implantation du bac brun. Malgré de nombreuses plaintes au début, les citoyens ont réussi à ajuster leurs habitudes afin d'utiliser efficacement leurs bacs bruns. Par ailleurs, Louise Fecteau met en évidence la qualité du compost produit : aucun camion de matières organiques de la MRC HR ni de la MRC JDN n'a été refusé au centre de compostage où le contenu des bacs bruns est acheminé. Lors que le centre de Saint-Jean-sur-Richelieu sera ouvert, ce compost pourra être redistribué à la population.

### **Boues de fosses septiques**

Une autre question a trait à la performance en recyclage des boues municipales en 2021, qui est estimée à 62% pour la MRC JDN. Un citoyen demande pourquoi les boues ne sont pas entièrement recyclées. Louise Fecteau explique que les boues de stations d'épuration sont entièrement recyclées en épandage agricole. Le portrait est toutefois moins clair pour les boues de fosses septiques. Outre quelques municipalités qui ont des programmes de gestion des boues de fosses septiques, la MRC et les municipalités n'ont pas une idée très précise de nombre de fosses vidangées et de la destination finale des boues. C'est pourquoi une estimation est appliquée quant au taux de récupération.

### **Économie circulaire**

À l'égard de la mesure concernant l'économie circulaire, un citoyen demande si la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) couvre l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville. À son avis, les ICI et les municipalités à l'ouest de l'autoroute 15 se tournent plutôt vers la Chambre de commerce de la MRC de Roussillon. Louise Fecteau précise que dans ce contexte, une collaboration entre les deux chambres de commerce afin de renforcer les symbioses industrielles sera envisagée.

### **Résidus de CRD et encombrants**

En ce qui concerne la mesure 34 sur la fiche d'information à remettre à l'émission d'un permis de construction, une intervenante indique que sa municipalité remet déjà, aux nouveaux arrivants, une fiche d'information concernant, entre autres, les services de collecte des matières résiduelles et la récupération des résidus de CRD. Selon Louise Fecteau, la mesure 34 vise davantage les entreprises en construction que les particuliers. Par exemple, les entrepreneurs pourraient prévoir des conteneurs sur les chantiers, l'un pour les matières récupérables, l'autre pour les matières à éliminer.

Un citoyen soulève des difficultés découlant de la collecte des encombrants. Parfois, des résidents mettent des encombrants valorisables en bordure de rue, en quel cas ils ne sont pas collectés. Ces matières traînent en bordure de rue. Or, les résidents doivent apporter les encombrants valorisables à leur écocentre. Chantale Pelletier croit que beaucoup de citoyens peinent à distinguer les encombrants valorisables de ceux qui doivent être éliminés avec les déchets. Ainsi, les encombrants non ramassés traînent en bordure de rue après la collecte. Louise Fecteau croit qu'il serait possible d'améliorer l'information concernant la collecte des encombrants, notamment avec une liste claire des matières admises. En outre, l'information à cet effet sur l'appli « Ça va où » pourrait être mise à jour.

### **Étude de desserte de l'écocentre**

Une question a trait à l'étude de desserte de l'écocentre qui est prévue au plan d'action du PGMR. Louise Fecteau explique que l'étude vise à analyser dans quelle mesure les écocentres actuels répondent aux besoins des citoyens des diverses municipalités de la MRC JDN et de proposer des améliorations à la desserte le cas échéant.

### **Mesures de sensibilisation et propreté des rues**

Une citoyenne a félicité Compo-Haut-Richelieu pour l'à-propos de ses communications concernant la gestion des matières résiduelles : les conseils visant à améliorer les pratiques tombent toujours à point nommé (ex. : période de déménagement, collecte des feuilles à l'automne, etc.). Plusieurs intervenants ont par ailleurs souligné à quel point la collecte mécanisée en bacs a amélioré la propreté des rues, car beaucoup moins de matières sont dispersées par des animaux ou par le vent.

## **Assemblée du 28 juin 2023, MRC du Haut-Richelieu**

### **Récupération des résidus de CRD et élimination par habitant**

Vu le taux de récupération des résidus de CRD de type « non-agrégats » à 35%, un citoyen demande ce qui arrive avec la portion non-récupérée. Louise Fecteau indique que ces résidus sont tout simplement éliminés. En raison de la faible performance de ce secteur en GMR, plusieurs mesures du plan d'action du PCGMR visent justement à améliorer le tri et le recyclage des résidus de CRD. Par ailleurs, le gouvernement du Québec implante des projets visant à assurer la traçabilité des résidus de CRD et leur traitement dans des centres de tri autorisés. À cet égard, les municipalités ont un rôle d'information à jouer, car elles émettent des permis de construction, de rénovation et de démolition et sont en communication avec les ICI entre autres par le biais de la taxation annuelle.

À l'égard de l'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles concernant les quantités éliminées par habitant, un citoyen demande quelle est la moyenne provinciale. En 2021, les habitants du Québec ont éliminé en moyenne 726 kg de matières résiduelles, d'après les données d'élimination du MELCCFP. À cet égard, la performance de la MRC du Haut-Richelieu, à 566 kg/hab s'approche de la cible gouvernementale fixée à 525 kg/hab/an d'ici 2023.

### **Collecte des encombrants**

Une question a trait à la collecte des encombrants dans le centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : lorsque les encombrants ne sont pas collectés car ils sont valorisables, ils traînent sur les trottoirs et peuvent nuire à la circulation. Ce problème pourrait d'ailleurs s'aggraver durant la période des déménagements. Louise Fecteau reconnaît qu'il s'agit d'un défi particulier dont il faut discuter entre autres avec les services



municipaux de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les mesures de réemploi doivent être renforcées dans les centres urbains. Plusieurs ont souligné le recours aux réseaux sociaux ou à des applications afin de diffuser l'information, par exemple, concernant un meuble réutilisable à donner.

### **Approvisionnement responsable**

À l'égard du plan d'action du PCGMR, une intervenante demande si l'adoption de politiques d'approvisionnement responsable, par la MRC et les municipalités, risque d'engendrer une augmentation des coûts. Louise Fecteau mentionne que les politiques d'octroi de contrats aux plus bas soumissionnaires conformes tendent à encourager l'élimination des matières plutôt que leur récupération. Comme le gouvernement permet aux organismes municipaux d'appliquer des critères autres que le prix soumis dans les appels d'offres, l'inclusion de critères environnementaux permettra de créer un marché pour les produits et les services durables. Lorsqu'un nombre plus important de municipalités auront choisi cette voie, cela permettrait d'atténuer la hausse des coûts à la longue.

### **Tarification incitative**

Une question a trait à la tarification incitative (ou tarification variable) et aux expériences tentées à cet égard. Certaines villes québécoises, comme Gatineau et Beaconsfield, ont choisi cette voie. Il s'agit entre autres d'un volume maximal pour le bac à déchets et des sacs tarifés à acquérir pour le surplus de déchets, ou encore d'une tarification en fonction du nombre de levées du bac à déchets durant une année. Ces villes ont choisi la tarification afin de remédier à une performance décevante en GMR. Du côté de la MRC du Haut-Richelieu, l'amélioration de la performance des dernières années donne à croire que le mode actuel fonctionne, même sans tarification incitative.

### **Mesures de sensibilisation**

Un citoyen souligne l'importance du caractère continu des mesures de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR, car les ménages et les ICI tendent à oublier les campagnes ponctuelles. Les responsables de la GMR conviennent, malgré les nombreuses campagnes réalisées dans le passé, les messages doivent être diffusés en continu. En outre, bien que Compo-Haut-Richelieu souhaite insister sur les mesures visant les ICI, les campagnes visant le secteur résidentiel ne seront pas délaissées pour autant. D'ailleurs, RECYC-QUÉBEC a également relancé, récemment, ses campagnes de sensibilisation à la réduction des quantités de déchets éliminés.

## **3. COMMENTAIRES ÉCRITS**

Aucun commentaire n'a été formulé par écrit.

## **4. ANALYSE DES INTERVENTIONS**

En raison de l'implantation récente de la collecte en bacs bruns dans la MRC JDN, la collecte et le traitement des matières organiques ont occupé une portion importante des questions et des commentaires. Les responsables ont toutefois le sentiment que les décisions concernant la gouvernance et l'implantation étaient fondées et que la population répond favorablement à l'appel.

D'après les observations faites concernant les deux MRC, des améliorations sont requises concernant la collecte des encombrants et la gestion des résidus de CRD. Les responsables entendent mieux diffuser l'information concernant la collecte des encombrants et travailler en collaboration avec les municipalités concernées. Par ailleurs, un effort concerté sera nécessaire, du côté du gouvernement, des MRC et des municipalités, afin d'améliorer la récupération des résidus de CRD. Plusieurs mesures du plan d'action du PGMR visent ce secteur, entre autres par la sensibilisation au tri des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction.

Des questions avaient trait à la performance de la MRC JDN en gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 et le caractère ambitieux des objectifs fixés. Les responsables de la GMR estiment que les initiatives en cours, tant dans le secteur résidentiel que chez les ICI et le secteur de la CRD, laissent entrevoir une amélioration significative de la performance en GMR. L'expérience de la MRC du Haut-Richelieu, où la collecte des matières organiques est implantée depuis 2021, est de bon augure à cet égard. En outre, la mise en œuvre d'initiatives gouvernementales en cours, comme la modernisation du système de collecte sélective et le déploiement de plusieurs REP, devraient soutenir les MRC dans leurs projets d'amélioration de la GMR durant la période d'application du PCGMR révisé.

Enfin, des citoyens dans les deux MRC ont insisté sur le rôle crucial des mesures de sensibilisation auprès de la population et des ICI : les bonnes pratiques en GMR ne sont jamais acquises de manière définitive et des rappels concernant la réduction à la source et le tri à la source, par exemple, s'avèrent nécessaires.

## 5. MODIFICATIONS À APPORTER AU PROJET DE PGMR RÉVISÉ

En tenant compte des commentaires formulés durant les assemblées publiques de la MRC JDN et de la MRC HR, les modifications suivantes sont prévues au projet de PCGMR révisé :

- À la mesure 4 du plan d'action du PGMR, le moyen de mise en œuvre suivant est ajouté :  
« Soutenir les initiatives de déploiement de circuits de réemploi »;
- À la mesure 17 concernant les symbioses industrielles, ajouter la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon (CCIGR) comme organisme collaborateur.

## ANNEXE 1 – RÉSOLUTIONS D'ADOPTION DU PROJET DE PCGMR RÉVISÉ

Résolution du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu adoptée lors de sa séance du 10 mai 2023:

### Résolution 16969-23

#### Projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé - Adoption

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Haut-Richelieu est en vigueur depuis le 15 avril 2016 et qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales de comté doivent en faire la révision tous les sept ans;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Sur proposition du conseiller régional M. Michel Lemaire,  
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030 déposé sous la cote « document 3.1 » des présentes, le tout conformément à l'article 53.11 de la LQE;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente et du projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé aux municipalités régionales de comté environnantes;

**QUE** le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles soit soumis à une consultation publique le 28 juin 2023, 18h30 au siège social de la MRC;

**QUE** dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, un projet de plan conjoint ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée soient publiés, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**QUE** le projet de plan conjoint puisse être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par ce dernier et via le site internet de la MRC du Haut-Richelieu, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉE

Signé: Réal Ryan, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le directeur général et greffier-trésorier,

M<sup>me</sup> Joane Saulnier,  
MRC du Haut-Richelieu

Résolution du Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville adoptée lors de sa séance du 10 mai 2023:

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN CONJOINT DE  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est en vigueur depuis 18 novembre 2016 et qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. Guy-Julien Mayné, appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville adopte le *projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030*;

QU'une copie de cette résolution et du projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté;

QUE le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé soit soumis à une consultation publique;

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la MRC des Jardins-de-Napierville rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ

Signé : Yves Boyer, Préfet

Signé : Rémi Raymond



Directeur général /greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Rémi Raymond  
Directeur général/greffier-trésorier

## ANNEXE 2 – AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PCGMR

Province de Québec	Province de Québec
	
<b>AVIS PUBLIC</b> <b>ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE</b> <b>PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b> <b>DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU ET DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE RÉVISÉ 2023-2030</b>	
<p>AVIS est donné par les soussignés, Joane Saulnier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Haut-Richelieu, et Rémi Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que des assemblées de consultation publique sur le projet de <u>Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030</u>, adopté le 10 mai 2023 conformément à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, se tiendront comme suit :</p>	
<b>ASSEMBLÉES PUBLIQUES</b>	
Mardi 27 juin 2023 18h30 MRC des Jardins-de-Napierville 1767, rue Principale, Saint-Michel (Qc) J0L 2J0	Mercredi 28 juin 2023 18h30 MRC du Haut-Richelieu 380, 4 <sup>e</sup> avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) J2X 1W9
<p>Ces assemblées de consultation publique auront pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.</p> <p>Tout citoyen des deux (2) MRC ou organisme local ou régional qui le désire peut déposer un mémoire en le transmettant au bureau de la MRC du Haut-Richelieu au 380, 4<sup>e</sup> avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9, au bureau de la MRC des Jardins-de-Napierville au 1767, rue Principale, Saint-Michel (Québec) J0L 2J0 ou en l'envoyant à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:i.boucher@mrcjdn.ca">i.boucher@mrcjdn.ca</a>. La date limite pour recevoir les mémoires est le 15 juin 2023.</p> <p>Le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030 peut être consulté en ligne sur les sites Web de la MRC du Haut-Richelieu (<a href="http://www.mrchr.qc.ca">www.mrchr.qc.ca</a>), de la MRC des Jardins-de-Napierville (<a href="http://www.mrcjdn.ca">www.mrcjdn.ca</a>) et de Compo-Haut-Richelieu inc. (<a href="http://www.compo.qc.ca">www.compo.qc.ca</a>) ainsi qu'aux bureaux de la MRC du Haut-Richelieu, de la MRC des Jardins-de-Napierville et de chacune des municipalités membres de ces deux (2) MRC durant les heures normales d'ouverture.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Isabelle Boucher, coordonnatrice en environnement, à l'adresse <a href="mailto:i.boucher@mrcjdn.ca">i.boucher@mrcjdn.ca</a> ou par téléphone au 450 454-0559 ou au 514 725-0559, poste 227.</p> <p>Donné et signé à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 10 mai 2023.</p>	
Joane Saulnier Directeur général et greffier-trésorier MRC du Haut-Richelieu	Rémi Raymond Directeur général et greffier-trésorier MRC des Jardins-de-Napierville



**MRC  
Haut-Richelieu**



## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU ET DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE RÉVISÉ 2023-2030

### MISE EN CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, la MRC du Haut-Richelieu et la MRC des Jardins-de-Napierville ont adopté, le 10 mai 2023, un projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles révisé (PCGMR). Ce projet de PCGMR permet de dresser le portrait régional de chacune des MRC concernées quant à la gestion des matières résiduelles, de déterminer des objectifs et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

### CONTENU

Le contenu du projet de PCGMR respecte les exigences prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024* ainsi que la *Stratégie de valorisation des matières organiques*. On y retrouve les éléments suivants :

- Une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et des entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire des MRC;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux;
- Un énoncé des objectifs et une description d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés;
- Une estimation sommaire des coûts et un calendrier de réalisation.

Les objectifs du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030 sont :

- De réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant d'ici 2026;
- De favoriser l'accès aux services de gestion des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- De recycler 60 % des matières organiques d'ici 2026;
- D'informer, d'encourager et de soutenir les initiatives des ICI;
- De recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2028.

### PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR conjoint présente 39 mesures échelonnées sur une période de 7 ans, soit de 2023 à 2030. Les mesures ont été réparties selon 4 orientations stratégiques :

1. Tendre vers l'élimination du déchet ultime seulement, et ce, dans une perspective d'économie circulaire;
2. Bonifier l'offre en gestion des matières organiques;
3. Améliorer la performance en gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions;
4. Favoriser le recyclage des résidus de construction, rénovation, démolition.